

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS « DÉCOUVERTE DU VALHALLA »

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉS ORGANISATRICES

Le bar à hache Le Valhalla, enseigne de la SARL Normandy Action Sports, située au 6 avenue de la Grande Plaine 14760 Bretteville-sur-Odon, et représentée par son directeur, Monsieur Adrien Picard, organise un grand jeu gratuit sans obligation d'achat, valable du jeudi 21 juin à 8h au jeudi 28 juin 2018 à 17h.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure. Conditions de participation pour les mineurs et incapables majeurs compte-tenu des dispositions légales : ils peuvent participer à condition d'être valablement représentés et accompagnés de leur représentant légal, notamment lors du retrait du lot, lequel sera destinataire de ce dernier.

Ne peuvent participer les personnes répondant aux conditions visées ci-dessous :

- Les personnes membres de la SARL Normandy Action Sports.

Il ne sera admis qu'une participation par famille.

Ce règlement de jeu est disponible au point d'accueil du bar à haches Le Valhalla.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU JEU

Une chance de gagner :

- Sur jeu concours disponible **sur le compte Facebook du bar à haches Le Valhalla.**

Pour participer au jeu concours, il suffit de d'aimer « liker » la publication. Pour doubler les chances de gagner, publier un commentaire en dessous du post (non obligatoire pour participer au tirage au sort).

Toute participation au jeu ne sera pas prise en compte si elle est réalisée de manière contrevenante au présent règlement ou au-delà de la date limite.

De ce fait, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée si la participation n'est pas réalisée de manière contrevenante au présent règlement ou au-delà de la date limite.

Il ne sera remis qu'une seule dotation par personne pendant toute la durée du jeu.

Le gagnant recevra le gain par lettre simple.

ARTICLE 4 : DOTATIONS MISES EN JEU

- 30 minutes de lancer de haches pour 5 personnes & une planche de charcuterie à déguster. Le tout pour une valeur de 27 euros, valable 1 an.

Les 30 minutes de lancer de haches pour 5 personnes & une planche de charcuterie à déguster seront attribuées par tirage au sort **le jeudi 5 juillet 2018 à 18h**, au bar à haches Le Valhalla, au 6 avenue de la Grande Plaine 14760 Bretteville-sur-Odon, par Adrien Picard en présence de Jean-Paul Karat.

Les gagnants seront informés par message instantané sur Facebook.

Les gagnants ne pourront en aucun cas obtenir l'échange de leur lot contre un autre, ni l'équivalent en numéraire ou toute autre contrepartie. Toutefois le bar à hache Le Valhalla, enseigne de la SARL Normandy Action Sports, se réserve le droit de substituer tout ou partie du lot, un lot d'une valeur au moins équivalente.

ARTICLE 5 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le bar à hache Le Valhalla, enseigne de la SARL Normandy Action Sports, ne pourra être tenu pour responsable si par suite d'une fraude constatée lors du déroulement du jeu, ou en cas de force majeure, d'événements exceptionnels ou d'événements indépendants de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté, prorogé, reporté, suspendu ou annulé, sans que cela n'ouvre le droit aux participants de demander une quelconque contrepartie.

Des avenants pourront venir compléter et/ou modifier ce présent règlement, pour en faire partie intégrante, lesquels seraient alors portés à la connaissance des participants dans les meilleurs délais au point d'accueil du bar à haches Le Valhalla.

ARTICLE 6 : RESPECT DU RÉGLEMENT

La participation au présent jeu implique de la part des participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions des sociétés organisatrices.

Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation du présent règlement qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par les sociétés organisatrices.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à : au bar à haches Le Valhalla, SARL Normandy Action Sports, 6 avenue de la Grande Plaine, 14760 Bretteville-sur-Odon.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Les demandes ne pourront être prises en considération au-delà du jeudi 28 juin 2018 inclus.

Le règlement du concours sera consultable au point d'accueil du bar à haches Le Valhalla.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, ainsi que sur la liste des gagnants.

ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

Chaque gagnant du jeu autorise toutes les vérifications concernant son identité et son domicile.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

Le gagnant s'engage à autoriser, ou ses ayants droits à utiliser son image, à des fins commerciales et promotionnelles, ou de relations publiques, sans que cette utilisation ne fasse l'objet d'une quelconque rémunération, d'un droit ou d'un avantage quelconque autre que la remise du lot.

Conformément à l'article 38 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des données personnelles les concernant sur simple demande au bar à hache Le Valhalla, enseigne de la SARL Normandy Action Sports, située au 6 avenue de la Grande Plaine 14760 Bretteville-sur-Odon.

Monsieur Adrien Picard
Gérant
Le Valhalla – SARL Normandy Sport

